

ASSURANCE SENSATIONS DU MONDE



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE (Produit « Assurance Sensations du monde » n°5760)



VOS GARANTIES

- FORMULE 1 : ASSURANCE CLASSIQUE
- FORMULE 2 : ASSURANCE PLUS
- EXTENSION : PROTECTION SANITAIRE



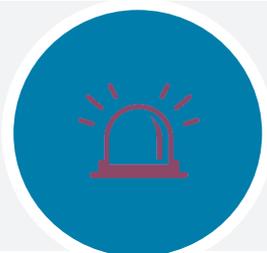
VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL (n° des Conditions Particulières)

.....

**VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS
GARANTIES D'ASSURANCE AVANT VOTRE
VOYAGE ?**

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement.

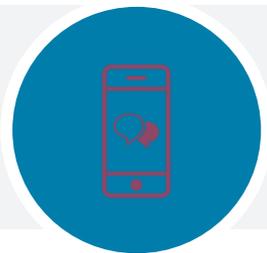


**VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS
GARANTIES D'ASSURANCE APRES VOTRE
VOYAGE ?**

Pour bénéficier des prestations d'assurance de bagages du présent contrat, vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à votre retour de voyage.

ASSUREVER

Service Gestion Clients
TSA 52216
18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



ASSUREVER

Service Gestion Clients
TSA 52216
18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



SENSATIONS DU MONDE

38 rue des Renouillères
93285 SAINT DENIS Cedex
+33 (0)1 40 10 50 00
<https://sensationsdumonde.com/>



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

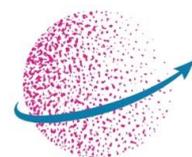
PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE (FORMULES 1 & 2)	
FORMULES 1 & 2 : <ul style="list-style-type: none">• Annulation pour motif médical• Annulation causes dénommées<ul style="list-style-type: none">• Dommages graves dans les locaux privés ou professionnels• Vol dans les locaux privés ou professionnels• Convocation en tant que témoin ou juré d'assise• Convocation pour une adoption d'enfant• Convocation à un examen de rattrapage• Obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré• Licenciement économique• Dommages graves au véhicule 48h avant le départ• Contre-indication de vaccination• Annulation d'un accompagnant (maximum 4)• Mutation professionnelle• Suppression et modification des congés payés• Vol des papiers d'identité	<ul style="list-style-type: none">• 8 000 € / personne et 40 000 € / événement• Aucune Franchise• Franchise 30 € / personne• Franchise 100 € / personne
FORMULE 2 : <ul style="list-style-type: none">• Annulation tout sauf	<ul style="list-style-type: none">• Franchise de 10% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € / personne et 150 € / dossier
ANNULATION PROTECTION SANITAIRE (EXTENSION AUX FORMULES 1 & 2)	
<ul style="list-style-type: none">• Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie• Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19• Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou à la gare maritime de départ suite à prise de température	<ul style="list-style-type: none">• 8 000 € / personne et 40 000 € / événement• Franchise de 10 % du montant des frais d'annulation
BAGAGES (FORMULES 1 & 2)	
<ul style="list-style-type: none">• Vol, destruction, perte<ul style="list-style-type: none">↳ Franchise• Objets précieux<ul style="list-style-type: none">↳ Franchise• Objets acquis pendant le voyage<ul style="list-style-type: none">↳ Franchise• Retard de livraison (+ de 24 heures)	<ul style="list-style-type: none">• 800 € (Formule 1) ou 1 500 € (Formule 2) / personne et 5 000 € / événement• 30 € / personne• 50% du capital assuré• 30 € / personne• 100% du capital assuré• 30 € / personne• 300 € / sinistre
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR / D'ACTIVITE (FORMULE 2)	
<ul style="list-style-type: none">• Interruption de séjour• Interruption d'activités	<ul style="list-style-type: none">• 30 000 € / événement• 100 € / jour (maximum 3 jours)
RETARD DE TRANSPORT (FORMULE 2)	
<ul style="list-style-type: none">• Retard de transport >4h :<ul style="list-style-type: none">• De 4h à 8h• Supérieur à 8h	<ul style="list-style-type: none">• 50 € / personne• 100 € / personne

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre conseiller voyages.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages